



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2021
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8860^e séance, le 15 septembre 2021, la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité garde à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sa responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et rappelle ses résolutions antérieures et les déclarations de sa présidence.

Le Conseil note l'Accord sur la Déclaration de principes sur le projet de Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne signé entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan le 23 mars 2015.

Le Conseil prend note des négociations entreprises sur la question du Grand Barrage sous l'égide de l'Union africaine.

Le Conseil engage l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan à reprendre les négociations à l'invitation du Président de l'Union africaine, afin d'arrêter rapidement le texte définitif d'un accord mutuellement acceptable et contraignant sur la mise en eau et l'exploitation du Grand Barrage, dans un délai raisonnable.

Le Conseil engage les observateurs qui ont été conviés à participer aux négociations menées sous l'égide de l'Union africaine et tous autres observateurs que l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan décideraient, de façon consensuelle, d'inviter conjointement, à continuer d'appuyer les négociations en vue de faciliter le règlement des questions techniques et juridiques en suspens.

Le Conseil demande aux trois pays de faire avancer le processus de négociations mené sous l'égide de l'Union africaine de manière constructive et dans un esprit de coopération.

Le Conseil souligne que la présente déclaration n'établit aucun principe ou précédent dans tout autre différend portant sur les eaux transfrontalières ».

